

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 septembre 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018
(accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adoption des plans d'actions Cit'Ergie de Quimper Bretagne Occidentale

Par délibération en date du 11 mai 2017, Quimper Bretagne Occidentale a choisi de s'engager dans la démarche Cit'ergie pour élaborer sa stratégie Plan Climat Air Energie Territorial. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan d'action annexé à la présente délibération. Ce document structurant pour la politique air-climat-énergie de Quimper Bretagne Occidentale, devra faire l'objet d'une évaluation environnementale et recueillir l'avis de l'autorité environnementale, avant consultation du public.

I - STRUCTURATION DU PROCESSUS CIT'ERGIE

La démarche Cit'ergie consiste à évaluer le degré de prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques publiques et de fonctionnement interne des collectivités, les plus performantes se voyant attribuer un label.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, Cit'ergie est avant tout un outil d'aide à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : il vient compléter son diagnostic initial avec un volet qualitatif, il mobilise les parties prenantes et crée les conditions pour un suivi efficace de sa mise en œuvre.

Gouvernance et méthode de travail adoptées :

La démarche s'appuie sur une organisation transversale en mode projet et des acteurs opérationnels :

- Un comité de pilotage, présidé par Jean Paul Cozien. C'est l'organe politique d'orientation et de validation, qui s'est réuni à chaque étape du processus ;
- Un groupe projet chargé du suivi opérationnel de la démarche, et de la préparation des décisions du comité de pilotage ;

- Un chef de projet (chargée de mission Agenda 21), garant de l'organisation de la démarche, du son suivi, du respect des délais, et de l'organisation de l'évaluation ;
- Les directions et services, constitués en groupes de travail, pour le diagnostic et l'élaboration de la stratégie, et en charge de la rédaction du tableau des actions leur incombant, et de la matrice de suivi. Ils garantissent le pilotage et la mise en œuvre des actions par domaine.

Résultats obtenus :

Pour les collectivités engagées dans la démarche, l'attribution d'un label Cit'ergie nécessite

- L'obtention d'une note supérieure à 50%, celle-ci étant la traduction chiffrée de l'état des lieux initial réalisé par le conseiller Cit'ergie. Cet objectif est atteint par Quimper Bretagne Occidentale, qui bénéficie d'une notation de 56,3% ;
- L'adoption d'un programme d'actions opérationnel, à la hauteur des ambitions affichées par le territoire en matière de climat et d'énergie.

Prochaines échéances :

La candidature à la labellisation de Quimper Bretagne Occidentale, qui détaille, à la fois ce qu'elle a déjà réalisé (état des lieux initial et notation associée), et ce sur quoi elle s'engage pour les 4 prochaines années (programme d'actions Cit'ergie 2018-2021), sera validée par un audit externe qui se déroulera le 11 octobre prochain, puis sera examinée par la Commission Nationale du Label le 21 novembre 2018. Un avis favorable permettra à la communauté d'agglomération de rejoindre les 36 communes et EPCI déjà labellisés en France. La mise en œuvre du programme d'actions fera l'objet d'une évaluation annuelle jusqu'en 2021. A cette date, la labellisation du territoire sera remise en jeu, et une nouvelle candidature pourra être déposée.

II – VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CLIMAT ENERGIE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

II.1 – Vision à moyen long terme du territoire

C'est avec une vision partenariale et territoriale que Quimper Bretagne Occidentale engage son plan d'actions Cit'ergie, en intégrant les orientations européennes, nationales et régionales. Par son exemplarité et ses réalisations, la communauté d'agglomération souhaite susciter une dynamique de territoire, coordonnée et structurante, en s'appuyant sur les partenariats, le partage des connaissances, le retour d'expérience et la mutualisation des moyens et ressources.

Dans ce cadre général, le territoire a l'ambition de construire sa résilience au dérèglement climatique en s'appuyant sur ses atouts intrinsèques :

- pour veiller à la qualité de vie de ses habitants ;
- pour rendre possible un mode de vie bas-carbone en suscitant l'intensification du mix énergétique local, en agissant sur la mobilité et la performance énergétique de l'habitat ;
- en mobilisant les acteurs et les leviers disponibles pour enclencher un système d'économie circulaire fondé sur les ressources disponibles localement, notamment dans les domaines agri-agro.

Veiller à la qualité de vie des habitants du territoire :

- **La préservation de la qualité de l'air** : elle impose d'agir afin de réduire l'exposition des populations les plus fragiles, et ainsi de renforcer l'information, de soutenir et d'encourager le report de motorisation vers des modes moins carbonés, tels que le GnV ou l'électromobilité.
- **L'adaptation au changement climatique** : l'élévation du niveau marin aura une influence déjà mesurée sur le risque inondation qui frappe en particulier la ville centre. Il conviendra de mettre en œuvre la stratégie locale de gestion du risque inondation afin d'en atténuer les impacts à moyen-long terme. Par ailleurs, la disponibilité de la ressource en eau potable fait déjà l'objet d'une démarche de sécurisation, en réponse aux alertes qui ont pesé sur le territoire lors de la sécheresse de 2003.

Rendre possible un mode de vie bas-carbone sur le territoire :

- **Intensification du mix énergétique** : En s'appuyant sur les futures réalisations déjà validées et les hypothèses de développement des EnR sur le territoire de Q.B.O., la part de la production d'énergie renouvelable en 2030 atteindra 32% de la consommation, soit l'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie en France.
- **Agir sur la mobilité** : La stratégie nationale bas-carbone prévoit, à l'horizon 2030, une diminution de 29 % des émissions de GES dans le secteur des transports, par rapport à 2010. Cette orientation, ramenée aux objectifs de la loi TEPCV pour l'année de référence 1990, correspond à une diminution de 40% des émissions du territoire. L'article 28 de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 impose aux EPCI de plus de 100 000 habitant d'élaborer un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Ce PDU, à lancer et à mettre en œuvre, consolidera ces orientations en organisant les déplacements et en favorisant le report modal, et de carburation à l'échelle du territoire.
- **Agir sur la performance énergétique de l'habitat** : La plateforme de rénovation de l'habitat, ainsi que les programmes déclinés dans le P.L.H de Quimper Bretagne Occidentale (Ma Première Pierre, OPAH/RU) sont des outils visant à améliorer l'habitat vétuste de deux classes de Diagnostic de

Performance Energétique, en cherchant à tendre vers un équivalent BBC rénovation au fil des opérations. Le scénario volontariste du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) sur la réhabilitation de l'habitat privé, lorsqu'il est décliné à l'échelle de Q.B.O. se traduit, à l'horizon 2050, par la rénovation thermique de 3 745 logement individuels du parc privé, en agissant sur l'ensemble des paramètres (isolation, toiture, chauffage...), pour un gain en émissions de GES de 78% et une baisse de la consommation d'énergie de 81% par rapport à 2008.

Enclencher un système d'économie circulaire fondé sur les ressources disponibles localement :

En décidant, par délibération du 5 avril 2018, de répondre à l'appel à projets de l'ADEME « Territoire Econome en ressources », Quimper Bretagne Occidentale a pré-identifié deux pistes de captation de ressources : La communauté d'agglomération dispose de **pré-requis** pour intensifier un circuit court de l'énergie tendant vers le **100% biogaz**, visant à abaisser les émissions de gaz à effet de serre produits par le territoire et à valoriser un gisement significatif de bio déchets ; en outre, deux installations de stockage des déchets inertes (ISDI) gérées par Q.B.O. et 2 ISDI privées sont déjà présentes sur le territoire, ainsi qu'une déchèterie réservée aux professionnels. L'approche « économie circulaire » est peu abordée sur cette thématique. Une évaluation des gisements, et notamment ceux du BTP, s'ils sont significatifs, pourra donner lieu à une stratégie locale d'économie circulaire, et ainsi, permettra de tendre vers les objectifs de la feuille de route nationale pour une économie 100% circulaire.

II.2 – Principes directeurs de la politique énergie climat

Une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

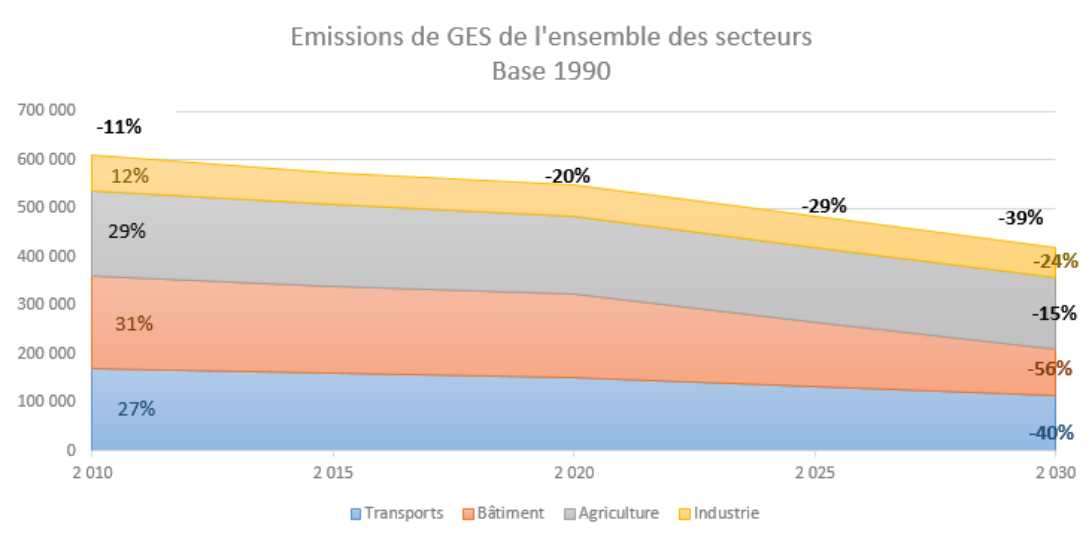
Le diagnostic quantitatif basé sur les données de l'Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre (OREGES) évalue à 620 000 tonnes équivalent CO₂ les émissions de GES pour l'année de référence 2010, avec la répartition suivante :

- Transport (voyageurs + fret) : 27 % (168 721 tonnes équivalent CO₂) ;
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 31% (191 661 tonnes équivalent CO₂) ;
- Agriculture : 29 % (176 747 tonnes équivalent CO₂) ;
- Industrie : 12 % (71 320 tonnes équivalent CO₂) ;
- Déchets : 2 % (11 611 tonnes équivalent CO₂).

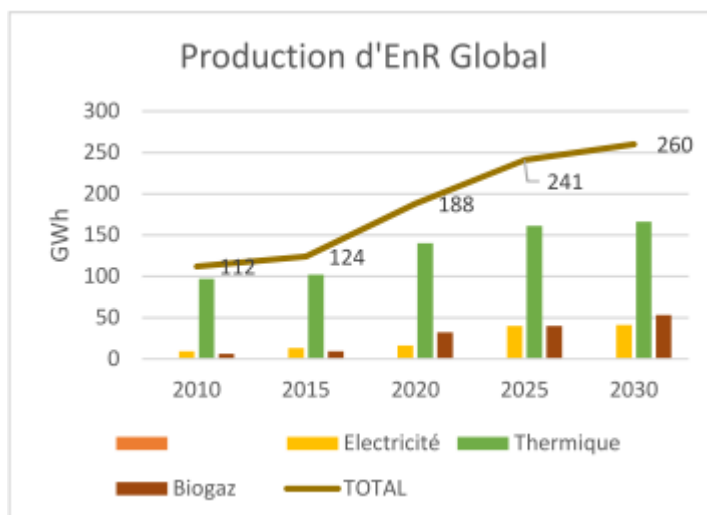
Après identification des principaux enjeux, et des potentiels de réduction, une trajectoire a été construite en lien avec les scénarios nationaux et les objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

L'ambition de Quimper Bretagne Occidentale est, qu'en 2030, et en dépit des effets inéluctables liés au dérèglement climatique, le territoire :

- S'inscrive dans la perspective d'une réduction de 40% de ses émissions de gaz à effet de serre, par rapport à une année de référence 1990, évaluée sur la base des résultats nationaux. Ce qui correspond, en tenant compte du développement démographique attendu, à une baisse effective de 50% des émissions. Les émissions de GES, en 2030, s'élèveraient à 418 000 tonnes équivalent CO₂.



- Intensifie et diversifie son mix énergétique pour atteindre le doublement de sa production d'énergie renouvelable par rapport à l'année de référence 2010, en misant tout particulièrement sur son potentiel biomasse, et en suscitant le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique.



Pour atteindre ces résultats, la stratégie bas carbone du territoire de Quimper Bretagne Occidentale se décline en 9 chantiers et 38 actions :

1. Urbaniser à proximité des services et rénover en densifiant les centre bourgs ;
2. Susciter et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics ;

3. Limiter les émissions liées aux transports et développer des alternatives crédibles à la voiture « solo » ;
4. Développement les énergies renouvelables et locales sur le territoire pour atteindre 32% d'EnR en 2030 ;
5. Développer l'efficacité énergétique et les EnR dans le patrimoine de Q.B.O. ;
6. Renforcer l'exemplarité dans les pratiques quotidiennes de Q.B.O. ;
7. Sensibiliser et accompagner toutes les composantes du territoire dans la transition énergétique et écologique ;
8. Développer l'économie circulaire et consolider la résilience du territoire face au changement climatique ;
9. Garantir une bonne qualité de l'air extérieur sur le territoire.

Au regard de ces éléments, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le plan d'actions Cit'ergie.